

SF2

15

67350

Le Président

Monsieur Patrice Rossard
Président du conseil de surveillance
CILOGER
56 rue de Lille
75007 Paris

8h B355L

Boulogne, le 9 août 2001

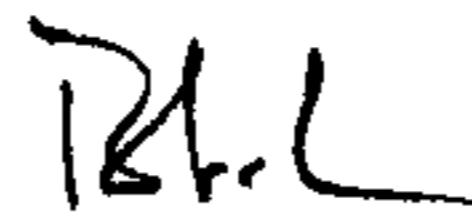
Lettre en double exemplaire

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 225-20 du Nouveau Code de Commerce, je vous notifie par les présentes que Monsieur André TABONI sera à compter de ce jour le Représentant Permanent de la société SF.2, membre du conseil de surveillance de la société CILOGER, en remplacement de Monsieur Marc PERROUX.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à l'accomplissement des formalités de publicité provoquées par ce changement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Patrick Werner